

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/023**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 6 MARS 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 20 : CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN COMMUNAL RUE DU CAPITAINE HERLET**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope Heymes, conseillère municipale :  
« Par délibération en date du 16 juin 2020, la commune de Sarralbe a décidé de céder une partie de la parcelle communale, située rue du Capitaine Herlet, cadastrée section 22 parcelle 145 au prix de 5000 € l'are.

Par courrier en date du 3 novembre 2020, Mme HUGENEL a accepté le prix de cession fixé par le conseil municipal,

Suite à l'arpentage du terrain, la nouvelle dénomination des parcelles à céder s'établit comme suit :

- Parcelle 259 section 22 contenance 0a90
- Parcelle 260 section 22 contenance 0a95 »

Après avis du service du domaine sur la valeur vénale du terrain,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de céder à Madame Monique HUGENEL les parcelles cadastrées, section 22 n° 259 et 260 d'une contenance totale de 1a85 au prix de 5 000 € l'are soit un total de 9250 € auquel se rajoute les frais d'arpentage d'un montant de 888 € TTC ainsi que les frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de vente correspondant ainsi que tout document relatif à cette vente.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 11 mars 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT